

## Communiqué



### Contact presse

Délégation à l'information et  
à la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

[culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

[twitter.com/MinistereCC](https://twitter.com/MinistereCC)

### Remise du rapport de Marie Sirinelli : « Autorégulation de l'information : Comment incarner la déontologie ? » à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication

Marie Sirinelli, première conseillère à la Cour administrative d'appel de Paris, s'est vue confier le 6 décembre 2013 une « mission d'expertise indépendante, visant à effectuer une analyse comparée, tant juridique que politique, des expériences étrangères en matière d'instances de déontologie et recueillir dans un rapport les positions des différents acteurs français concernés ».

Elle a remis son rapport à Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication le 13 février 2014.

Marie Sirinelli a mené une trentaine d'auditions qui ont permis aux acteurs de la profession et à de nombreux experts ou responsables associatifs de présenter leur analyse et leur opinion sur l'opportunité et les modalités éventuelles de création d'une instance chargée de la déontologie de l'information en France, tant pour la presse écrite que pour l'audiovisuel.

Elle a également recueilli de très nombreux éléments d'analyse des expériences étrangères, dans les pays qui ont mis en place de telles instances. Cet examen comparé, souligne qu'à chaque pays correspond une histoire des médias et un cadre juridique spécifique s'agissant de la liberté de la presse. Le rôle des pouvoirs publics y est diversement accepté dès lors qu'il s'agit des rapports avec la presse et les médias.

Le rapport de Madame Sirinelli est un jalon important dans la réflexion indispensable que mènent, en France, les professionnels et les associations investies dans le domaine de la déontologie de la production de l'information.

Il constitue un état des lieux précieux des positions en présence et de leurs motivations.

La réflexion concernant les médias d'information fait, ses dernières années, une place croissante aux questions déontologiques dans l'ensemble des médias. Même s'il n'existe pas encore de consensus affirmé sur les modalités de l'incarnation de cette déontologie, certains points de convergence apparaissent. Il s'agit d'affirmer ce qui fait aujourd'hui la distinction du métier de journaliste et de privilégier une logique d'autorégulation des questions touchant à l'éthique plutôt qu'une régulation publique.

Dans ce contexte, les pistes de réflexion ouvertes par le rapport conjuguent, de façon graduée, l'ambition de l'autorégulation volontaire et l'intervention plus ou moins incitatrice des pouvoirs publics. Elles doivent permettre à la profession d'avancer vers une autorégulation plus ambitieuse dans la perspective, notamment du débat parlementaire sur la protection des sources qui sera sans doute l'occasion d'évoquer l'équilibre subtil devant exister entre la liberté et la responsabilité des journalistes.

Paris, le 13 février 2014